COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°03

PARIS, LE 26 JANVIER 2026

BUREAUX D'ETUDES

LA CFDT OBTIENT UN NOUVEL ACCORD DE PREVOYANCE AMBITIEUX DANS LA **BRANCHE DES BUREAUX D'ETUDES**

La CFDT se félicite de la conclusion d'un nouvel accord de prévoyance dans la branche des Bureaux d'Études, un accord devenu indispensable pour garantir la continuité et la solidité du régime. Depuis plusieurs années, l'assureur de branche, Malakoff Humanis, alertait sur un déséquilibre croissant : l'augmentation progressive des prestations, l'évolution des compensations publiques et l'inadéquation entre les niveaux de cotisation et les besoins réels faisaient peser un risque sur la pérennité de l'ensemble du dispositif. Jusqu'ici, ce déséquilibre était absorbé par un mécanisme exceptionnel, la « surco », qui permettait de maintenir artificiellement l'équilibre du régime. Mais cette solution ne pouvait constituer une réponse durable.

Pour la CFDT, il aurait été irresponsable de poursuivre sans adapter le système. La prévoyance est un pilier essentiel de la protection sociale des salariés ; elle doit être stable, fiable et capable de remplir sa mission dans les moments difficiles. Le retour à l'équilibre impliquera effectivement une hausse des cotisations, qui resteront prises en charge à 50 % minimum par les employeurs. Mais la CFDT a refusé que cette évolution se fasse sans améliorer les droits. Elle a donc obtenu que cette réforme ne soit pas seulement financière, mais aussi sociale.

L'une des avancées les plus importantes concerne les proches aidants. Pour la première fois dans la branche BET, une prestation spécifique leur sera dédiée. La CFDT a porté cette revendication avec constance, convaincue que la protection sociale doit évoluer pour mieux prendre en compte les réalités humaines d'aujourd'hui. Être proche aidant, c'est accompagner un parent, un conjoint, un enfant ou une personne en situation de handicap, de dépendance ou de maladie grave. C'est souvent composer avec une double charge, professionnelle et familiale, ainsi qu'une fatigue physique et mentale importante. Jusqu'ici, ces situations restaient invisibles dans les accords de branche. Avec cette avancée, la CFDT fait reconnaître un rôle essentiel mais trop souvent silencieux.

À travers cet accord, la CFDT affirme que la prévoyance n'est pas une dépense à réduire, mais un investissement pour sécuriser la vie des salariés, leur permettre de traverser les ruptures et de tenir dans les périodes de fragilité. Elle ne se contente pas de défendre les dispositifs existants : elle construit de nouveaux droits et renforce ceux qui en ont besoin. Le nouvel accord entrera en vigueur le 1er juillet 2026.

CONTACTS PRESSE

Gilles BRUCHIER
Secrétaire national F3C
06 85 12 35 61
gbruchier@f3c.cfdt.fr

Christophe VISSE
Secrétaire fédéral F3C
06 83 54 35 65
cvisse@f3c.cfdt.fr